

Note d'unité

MRB - Méthodes et Aide à la Maintenance

N° MRB 2019-009 | Décision du 2 janvier 2019

Décision n° MRB 2019-009 du 2 janvier 2019

portant délégation de signature du responsable de l'unité décentralisée technique méthodes et aide à la maintenance [MAM] à l'adjoint responsable performance analyse et digitalisation [PAD]

Le responsable de l'unité décentralisée technique méthodes et aide à la maintenance [MAM],

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2018-84 (Note générale) consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2018-D-0935 consentie le 17 décembre 2018 au responsable de l'unité décentralisée technique méthodes et aide à la maintenance [MAM] par le directeur du département MRB ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à Julien BARBO-DUMERCY, adjoint responsable de performance analyses et digitalisation [PAD], à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de l'unité décentralisée technique MAM et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Julien BARBO-DUMERCY, adjoint responsable de performance analyses et digitalisation [PAD], de donner délégation à :

- Franck COUDERC, chargé d'affaires, ou à



-
- Pascal GILLOT, responsable de l'expertise, assistance et garantie [EAG], ou à
 - Sébastien BARIDEAU, responsable coordinateur des actions transverses [CAT], ou à
 - Camille BONECASE, responsable certification et gestion de sites [CGS], ou à
 - Hervé MASSACRET, responsable Mission Inspection [MI],

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Olivier RENOUARD

Responsable de l'unité décentralisée technique MAM